



## Licences et mutations - Page 1/2

**Licences - Art. 30 à 48 des Règlements Généraux FFHB**

Sur la page accueil de Gesthand – avant de saisir les identifiant et mot de passe - sont accessibles des informations pour faire les licences et les mutations « **une aide pour bien démarrer la saison administrative** », « **un tuto pour la prise de licence en ligne** » (à consulter sans modération surtout au début de la saison).



La validation et la qualification d'une licence sont indépendantes de la validation de l'attestation honorabilité probité.

**Identité du licencié :**

L'identité d'un individu une fois créé, ne peut plus être modifiée par le club. Si une différence est relevée entre l'état civil sur la licence et le justificatif d'identité, avertir la Ligue pour correction.

Justificatifs identité acceptés = Carte Nationale d'Identité ou Passeport, Titre de séjour.

**Catégorie de licence :** Vérifier la catégorie de la licence avant de valider (confusion du licencié avec la licence blanche joueur notamment).

**Toutes les licences « pratiquant » (joueur, loisir, handfit, ...) permettent d'assurer toutes les fonctions d'un dirigeant au sein d'un club.**

**Certificat médical :** Plus obligatoire pour les moins de 17 ans SAUF si le OUI est coché sur l'attestation questionnaire de santé.

Pour les 17 ans et plus, certificat médical valable saison N, N+1 et N+2 (date postérieure au 1<sup>er</sup> juin saison N), et sous réserve que le OUI ne soit pas coché sur le questionnaire de santé l'année N+1 ou N+2, auquel cas un nouveau certificat médical devra être joint.

**Licence JE** accordée à un jeune étranger hors UE de moins de 17 ans- pas de limitation sur une FDME.

JE un jour JE toujours ! Sous réserve d'être licencié dans discontinuité. **Une saison sans être licencié (17 ans et plus) = licence E (étranger).**



Suggestion : si le licencié a joint son AHP, pensez à la valider en même temps que la licence, cela vous évitera d'y revenir par la suite.

## Formulaires



<https://www.ffhandball.fr/fr/ffhandball/documentation/formulaires>



## Licences et mutations - Page 2/2

**Mutations - Art. 49 à 68 des RG**En période du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet

Changement de club sans justificatif - Licence B ou A

Hors période du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre

Changement de club avec justificatifs - Licence B, D ou A

Hors période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai

Changement de club avec justificatifs - Licence C --

**Pas de retour au club ni de gratuité.**

Licence B et D Saison N = Licence A Saison N+1

Licence C Saison N = Licence B saison N+1 = Licence A Saison N+2

**Licence D** = Mutation avec comme justificatif un courrier de non opposition du club quitté  
**ne permet pas de jouer en national****Gratuité des mutations** : demande à faire avant la validation de la licence (cocher la case, choisir l'article le motif et joindre les justificatifs), Voir articles 57.2, 21 à 22.7, 57.1, 57.3.1 à 57.4.2

Pas rétroactif si la mutation est validée et la licence qualifiée,

Plus possible après le 31 décembre.

**Retour au club** = 1 seul club + 9 mois minimum entre le départ et le retour / Pas de gratuité des frais de mutations.**Ne pas oublier de cocher la case avant la validation.****Astuce**

Changer de navigateur (Mozilla ou Chrome) peut régler des problèmes d'affichage ou de manipulation de Gesthand.

**Renseignements :****Administratif**[6300000.qualifications@ffhandball.net](mailto:6300000.qualifications@ffhandball.net)  
[all.net](http://all.net)**Référente**

Véronique BRUNEL

[6300000.vbrunel@ffhandball.net](mailto:6300000.vbrunel@ffhandball.net)

Tél : 07 88 20 38 31

**Communication**

Laetitia FIORI

[6300000.lfiori@ffhandball.net](mailto:6300000.lfiori@ffhandball.net)